

Objet: Nous vous informons que la loi n.196 du 30/06/2003 (Code civile en matière de protection des données personnelles) prévoit la protection des personnes et des tiers en respect du traitement des données personnelles. Selon la loi 13 du D.Leg. n. 196/2003, on vous donne les info suivantes :

1. Les données seront traitées seulement pour accomplir aux obligations administratifs, de comptabilité et fiscales et, en général, pour accomplir aux obligations qui dérivent de la loi et du/des contrat/s présent/s et future/s.

2. Le traitement sera effectué avec l'utilisation des supports informatiques et des archives en papier qui peuvent garantir la sécurité et la discrétion en respectant la loi mentionnée et les obligations et selon les finalités et modalités illustrées dans la présente normative.

3. L'octroi des données, pour les finalités au point 1, est obligatoire et l'éventuel déni de fournir les données, implique l'impossibilité d'accomplir aux obligations de la loi et qui dérivent du contrat/s avec la conséquence que le/s même contrat/s ne peut/peuvent pas être conclus. En outre, même pendant l'exécution du/des contrat/s, la demande d'annulation des données nécessaires à l'exécution des obligations qui dérivent du/des contrat/s de la loi, c'est-à-dire le refus à l'octroi, peut déterminer l'impossibilité à continuer la relation.

4. Toutes les données pourront être communiquées aux sujets suivants :

a) Responsable pour le traitement des données personnelles pour accomplir aux obligations qui dérivent du/des contrat/s, présent/s et future/s et de la loi.

b) Personnes qui doivent faire des opérations de traitement sous autorisation du titulaire ou du responsable pour l'accomplissement des obligations qui dérivent du/des contrat/s, présent/s et future/s et de la loi.

c) Institutions compétents pour l'accomplissement des éventuelles obligations de loi en matière de contribution ou providence.

d) banques et instituts de crédit pour les transactions monétaires ;

e) compagnies d'assurances sélectionnées pour couverture d'assurance ;

f) consultants et libres spécialistes, singles ou associés ;

g) personnes physiques ou juridiques qui fournissent des services d'élaboration spécifiques ou qui ont des activités similaires, instrumentales ou qui supportent à ceux faits par l'écrivain.

h) des autres sujets qui font des opérations de traitement au nom du titulaire.

5. Le titulaire du traitement est Blue Magic Srl, Rue Grotte di Nottola snc, 040012 Cisterna di Latina (LT).

6. Le responsable du traitement est Madame Cinzia Coppola. On vous informe aussi que , chaque autre information, aussi sur des éventuels changements de titulaire ou du responsable, sera communiquée sur le site internet : www.bluemagic.it.

7. Vous pouvez toujours appliquer votre droits envers le titulaire du traitement, selon la loi 7 du d.leg.196/2003, qu' on reproduit par entier :

Art 7 – Decreto Legislativo n.196/2003,

Droit d'accès aux données personnelles et à des autres droits

1. La partie intéressée a le droit d'obtenir la confirmation de l'existence ou non des données personnelles même si pas encore enregistrées, et leur communication dans une façon claire.

2. La partie intéressée peut savoir:

- a) l'origine des données personnelles ;
- b) les finalités et modalités du traitement ;
- c) la logique appliquée en cas de traitement effectué avec les support électroniques ;
- d) les coordonnées du titulaire, des responsables et du représentant selon la loi de l'article .5 comma 2.
- e) des sujets ou des catégories des sujets auxquels les données personnelles peuvent être communiquées ou qui peuvent les savoir en qualité de représentant pour le pays, de responsables ou délégués.

3. La partie intéressé peut savoir.

- a) la mise à jour, la rectification, ou, si intéressé, l'intégration des données ;
- b) l'annulation, la transformation en façon anonyme ou l'interruption des données traitées contre la loi, inclus ceux pour lesquels n'est pas nécessaire la conservation en rapport aux buts pour lesquels ont été rassemblées ou traités après.
- c) attestation que les opérations a) et b) sont communiquées, même pour leurs contenu à ceux auxquels les données ont été fournis , sauf le cas dans lequel l'accomplissement est impossible ou implique un nombre de moyens pas proportionné au droit.

4. La partie intéressé peut s'opposer :

- a) pour des raisons légitimes au traitement de ses données personnelles, liées au but de la collection ;
- b) au traitement des données personnelles pour envoyer des matériaux publicitaires ou bien de vente directe ou pour faire des recherches du marché ou bien de communication commerciale.

On vous rappelle aussi que , selon la loi 24 du D.Leg. n.196/2003, n'est pas nécessaire votre consensus pour le traitement des données et nécessaires pour l'accomplissement des obligations qui dérivent de la loi et du/des contrat/s, présent/s et future/s.